

**SOMMAIRE DES DÉPENSES NÉCESSAIRES  
À LA PRESTATION DU SERVICE**

**DIRECTION PRINCIPALE  
CONTRÔLE ET COMPTABILITÉ**

**ET**

**DIRECTION  
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIFS  
TRANSÉNERGIE**

1 Les dépenses nécessaires à la prestation du service de transport en 2001  
2 totalisent 1 239 M\$ et sont composées des catégories suivantes:

3 ➤ **Charges brutes directes**

4 Ces charges sont constituées des coûts de main-d'œuvre (70%) et des  
5 autres frais relatifs à la réalisation des activités de transport d'électricité  
6 (30%). Les charges brutes directes sont ainsi projetées à 347 M\$.

7 La description plus détaillée de ces charges se retrouve à la pièce HQT-6,  
8 document 3.

9 ➤ **Charges brutes de services partagés**

10 Les charges brutes de services partagés représentent pour le  
11 transporteur un montant de 318 M\$. Les principaux services internes  
12 utilisés par TransÉnergie ont trait aux technologies de l'information (195  
13 M\$), ainsi qu'à l'approvisionnement et aux services (74 M\$).

14 La description plus détaillée de chacun de ces deux principaux services  
15 internes facturés à TransÉnergie se retrouve respectivement aux pièces  
16 HQT-6, document 5 et HQT-6, document 6.

17 ➤ **Coûts capitalisés ou facturés**

18 Les coûts capitalisés (58 M\$) ou facturés (10 M\$) sont déduits des  
19 charges brutes directes et des charges brutes de services partagés afin  
20 d'imputer aux immobilisations en cours de TransÉnergie leur juste part  
21 des coûts encourus et aux clients des ateliers spécialisés, le coût des  
22 services qui leur sont rendus.

23 Le mécanisme des prestations de travail est décrit à la pièce HQT-5,  
24 document 2, à la section concernant les immobilisations en cours.

1       ➤ **Charges d'amortissement**

2           Les charges d'amortissement sont établies selon les conventions  
3           comptables décrites au document HQT-5, document 1. Le montant total  
4           de ces charges pour 2001 est de 448 M\$.

5       ➤ **Taxes**

6           La part des taxes applicable au service de transport représente 184 M\$.

7           La section 7 de la pièce HQT-5, document 2, décrit la méthode  
8           d'établissement des taxes attribuées à TransÉnergie.

9       ➤ **Achats de services de transport**

10          Les achats de service de transport se chiffrent à 6 M\$.

11          La description plus détaillée de ces achats se retrouve à la pièce HQT-6,  
12          document 4.

13       ➤ **Frais corporatifs**

14          Les frais corporatifs imputés au service de transport, dont la méthode  
15          d'établissement est décrite au document HQT-5, document 2,  
16          représentent un montant de 45 M\$.

17       ➤ **Crédits**

18          Les crédits associés au service de transport correspondent :

- 19           • à la facturation interne émise (i.e. les services rendus par  
20           TransÉnergie à d'autres unités d'affaires d'Hydro-Québec) au  
21           montant de 28 M\$; de ce montant, 24 M\$ visent essentiellement  
22           des services rendus au groupe Production pour la téléconduite,  
23           l'exploitation et l'entretien d'installations de production; le

1                   mécanisme de facturation interne est décrit à la section 4 de la  
2                   pièce HQT-5, document 2.

3                   • aux intérêts reliés au remboursement gouvernemental relatif au  
4                   verglas de 1998, au montant de 11 M\$; tel qu'indiqué à la section  
5                   11.3 de la pièce HQT-8, document 1, ce montant est exclu du calcul  
6                   du coût de la dette d'Hydro-Québec afin d'en attribuer l'intégralité à  
7                   TransÉnergie.

8                   • aux autres produits d'exploitation, qui sont de l'ordre de 1 M\$.